

Fédération Représentant les Associations des Propriétaires du Pontiac

Le 4 octobre, 2014, 09 :30 a.m.

Compte-rendu de réunion annuelle de la FRAPP Centre communautaire de Luskville Pontiac QC

Présents à la réunion :

Guy Faubert, Président et représentant de l'Association de la Pointe Indienne
Réjean Genesse, Vice-Président et représentant de l'Ass'n de la Pointe Dion
Louise Bard, Trésorière et représentante de l'Ass'n de la Plage Charron
Pierre Ethier, Secrétaire et représentant de l'Ass'n du chemin Sumac
Roger Larose, Maire de la Municipalité de Pontiac
Tom Howard, Conseiller responsable des chemins de tolérance

Association	Représentant	Association	Représentant
Chemin Royal	Paul Côté	Pontiac Bay	Dave Birt
	Daniel Turgeon		Sue Birt
	Danielle Gauthier	Lac des Loups	Neil Freeborn
Chemin des Oies	Henri Bossé		Judy Ripley
	F. Bélisle	Pointe Dion	Patrice Provost
Chemin Frazer	Louise Beauchemin		Bernard Lefebvre
Chemin Kennedy	Jocelyne Larose	Pointe aux Roches	Roger Lajoie
	Gilles St.Onge		Pierre Alarie
Ancienne ferme Laverdure	Gabrielle Dupuis	Plage Bélisle	Guy Bilodeau
Plage Albert Tremblay	Nikki Gadoury	Plage Desjardins	Marc Desjardins
	R. Simard		Colette Dubois
	Pierre Boulanger	Plage Taber	Guy Barbeau
	Jacques Richer	Chemin Breckenridge	Manon Cronier
	M. Parent	Chemin Côte McKay	Marie-Eve Coupal
	G. Monsion	Chemin du Phare	Michel Séguin
	(2 noms illisibles)		Rhéal Lasalle
	Pierre Sauvageau		Yvon Lasalle

1. Introduction

La réunion a débuté à 9 :30 parce que la salle était inaccessible à l'heure cédulé. Les présences des membres fussent prises et l'ordre du jour fût accepté. Dans son introduction, Guy Faubert a mentionné qu'une compagnie est intéressée d'acheter le nom www.FRAPP.CA. Présentement le nom n'est pas à vendre mais Guy va s'informer qui est la compagnie intéressée et combien elle serait prête à payer pour le nom.

2. Revue du compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2013

Guy Faubert a passé brièvement au travers du compte-rendu. La majorité des sujets sont encore à l'ordre du jour et seront discuté avec le Maire à l'exception du site web. La FRAPP a laissé tomber son site web car la Municipalité a maintenant une section dédiée aux chemins de tolérance. Cette section est située sous les Travaux Publiques.

3. Rapport financier

a. FRAPP

Louise Bard nous a remis un rapport financier pour l'année fiscale se terminant le 30 septembre 2014. Les dépenses furent minimales pour l'année se limitant aux frais bancaires et la cotisation pour la R.E.Q. L'encaisse au 30 septembre est de 3,349.09\$

b. Cotisation pour 2015

Une proposition fût déposée pour maintenir la cotisation annuelle à 25\$. Des discussions ont suivies pour aboutir avec une contre-proposition de 0\$ pour 2015 compte-tenu que la FRAPP a 3,349\$ dans son compte et très peu de dépense. La contre-proposition fût mise au vote avec 5 personnes en faveur. Le reste de l'assemblée étant contre. La contre-proposition fût alors annulée. Ensuite un vote fût demandé pour la proposition originale exigeant 25\$ de cotisation. Elle fût acceptée par toute l'assemblée sauf pour une personne. La cotisation pour 2015 est donc de 25\$ payable maintenant jusqu'au 31 décembre. Il est important de mentionner que les Associations qui n'ont pas payé leurs cotisations ne recevront pas leur octroi 2015 de la Municipalité.

4. Sujets de discussion avec M. le Maire

a. Entretien des chemins par la Municipalité

M. le maire a confirmé que la Municipalité a le droit d'entretenir des chemins de tolérance si une demande est faite par l'association avec une majorité des résidents. L'association doit être toujours présente même si la Municipalité accepte de faire l'entretien. La Municipalité n'utiliserait pas nécessairement les mêmes entrepreneurs que lorsque l'association s'occupait de l'entretien. Chaque association doit faire la demande auprès de la Municipalité. M. le maire a aussi mentionné qu'un nouveau ingénieur vient d'être embauché et que au cours de 2015, cet ingénieur fasse une évaluation des chemins pour évaluer les problèmes dont les associations font face et pour réviser les octrois qui sont accordés. M. le maire n'a aucune intention de réduire ou éliminer les octrois.

b. Nivelage des chemins par la Municipalité

Une résolution fût acceptée par le Conseil de la Municipalité qui offrirait 2 nivelages aux chemins de tolérance gratuitement. M. le maire voudrait que la niveleuse passe sur les chemins de tolérance lorsqu'elle est dans le secteur pour faire les chemins de la Municipalité. Les associations qui veulent avoir plus de service devront payer pour le surplus.

c. Augmentation des octrois pour certaines associations

La Municipalité reconnaît que certaines associations ne reçoivent pas suffisamment d'octroi pour couvrir les coûts d'entretien de leurs chemins. Tel que mentionné sous l'entretien des chemins une évaluation sera faite des chemins au cours de l'année 2015 pour trouver une solution équitable. M. le maire ne croit pas pouvoir faire quelque chose pour 2015 mais regarde plutôt l'année 2016.

d. Projets spéciaux

M. le maire reconnaît que les associations n'ont pas la tâche facile pour trouver des solutions aux problèmes de leurs chemins. Pour cette raison il voudrait que la section des Travaux Publiques de la Municipalité soit impliquée pour définir la solution une fois qu'une association en fait la demande. Cependant, les règlements municipaux qui

régissent les projets spéciaux doivent être changés pour permettre cette démarche.

e. Autres sujets

- i. Inondation des chemins près de la rivière
Des castors font des barrages sur les cours d'eau qui mènent à la rivière et causent des inondations. M. le maire a avisé que la Municipalité a deux trappeurs qui travaillent pour capturer les castors et les relocaliser. Cependant il faut admettre que des castors sont vite revenu et persistent à construire d'autres barrages.
- ii. Aide aux associations pour contrats
Lorsque demandé si la Municipalité pourrait aider lorsque vient le moment de trouver des entrepreneurs pour l'entretien des chemins, M. le maire a offert de créer une page web sur le site de la Municipalité pour afficher les besoins des associations. Les demandes doivent être faites par chaque association directement à la Municipalité.

5. Élections

a. Secrétaire

Une nomination pour le poste de secrétaire fût faite. Manon Cronier de l'association du chemin Breckenridge a accepté. Manon est donc secrétaire jusqu'à la réunion annuelle au mois d'octobre 2016.

b. Trésorier

Une nomination pour le poste de trésorière fût faite. Colette Dubois de l'association de la plage Desjardins a accepté. Colette est donc trésorière jusqu'à la réunion annuelle au mois d'octobre 2016.

6. Clôture de la réunion

N'ayant plus de sujet à l'ordre du jour, il fût proposé et accepté à l'unanimité de clore la réunion à 11 :50.

Pierre Ethier, Secrétaire sortant